

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014

Secrétaire de séance : Carole BLANC

Présents : Michel Ollivier, Béatrice Bourgade, Francis Cester, Monique Faramaz, Véronique Boisseranc, Carole Blanc, Lionel Pawelski.

Absents : Nicolas Girard qui a donné pouvoir à Mr Cester Francis

Mr Graffin Jean Pierre qui a donné pouvoir à Madame Bourgade Béatrice.

Mr Scaccianoce David qui a donné pouvoir à Mr Michel Ollivier

Mr Savariello Yannick

Validation du compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2014 : **Voté 10 voix pour**

**Dans l'ordre du jour de cette séance, nous rajoutons une modification budgétaire.**

- **1<sup>ère</sup> délibération** : Achat du terrain des poubelles

Proposition d'achat du terrain des poubelles communales appartenant à Monsieur Jaussaud Jean Louis pour

Somme de 1200€ + les frais de notaire + frais de bornage.

**Vote : 10 voix pour.**

- **2<sup>ème</sup> délibération** : Ecole Numérique Rurale (ENR)

Pour les deux communes, cette ENR revient à 21 000€ soit 10 500€ pour chaque commune.

Sachant que nous sommes subventionnés et que cette opération coutera à la commune environ 3 500€ à 4 000€.

Installation début 2015, d'un tableau interactif + 8 ordinateurs portables pour les enfants + un ordinateur portable pour l'institutrice.

**Voté à 10 voix pour.**

- **3<sup>ème</sup> délibération** : Assurance statutaire Centre de gestion

Actuellement, nous assurons nos employés de mairie chez AXA.

Devant la nette augmentation de notre prime annuelle, nous souhaitons contracter une nouvelle assurance chez GENERALI, par l'intermédiaire de notre centre de gestion.

Concernant les agents titulaires et stagiaire affiliés à la C.N.R.A.C.L le taux adopté est de 7.67%

Concernant les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L la taux adopté est de 1.44%

**Vote : 9 voix pour**

**1 abstention.**

- **4<sup>ème</sup> délibération** : Ligne budgétaire à rajouter

DM n°2 8600 € de charges de personnel supplémentaires au budget 2014

DM n°3 24 800€

DM n°4 3 098€

DM n°5 6 700€

Nous modifions les lignes budgétaires correspondantes.

**Voté à 10 voix pour.**

- **5<sup>ème</sup> délibération** : Budget véhicule et matériel

Proposition d'un budget de 24 800€, pour l'acquisition d'un véhicule fourgon et d'une fraise à neige professionnelle, obtenu par : 9 800€ vente véhicule Dacia et 15 000€ Subvention région.

Nous modifions la ligne budgétaire correspondante.

**Vote : 9 voix pour**

**1 contre.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

La commission d'urbanisme doit se réunir début d'année 2015 pour continuer les travaux afin de modifier le règlement du PLU.

De l'eau ruissèle le long des cloches de l'église pour ensuite couler le long de la façade. Nous proposons de faire revenir l'entreprise Chaix Bourg rapidement.

Eclairage dans le hall d'entrée, en bas des escaliers de la mairie : Nous contacterons un électricien.

Après la visite à l'école de la DDEN, un rapport a été établi, qu'il fallait rajouter un portillon en bas des escaliers qui mènent à l'appartement communal ainsi que des arrêts de neige sur le toit du bâtiment mairie, école.

Monsieur Lecygne se propose de couper du bois sur une largeur de 10 à 15 mètres sur la partie communale en direction des fauvins. Cette partie de route souvent à l'ombre ne permet pas au sol de dégeler. Monsieur Lecygne garderait en contrepartie le bois qu'il aura coupé.

Réunion du CCAS le lundi 17 novembre 2014 à 19h30 pour organiser le dimanche 7 décembre, un goûter aux enfants de la commune, avec la compagnie du cirque de la lune.

Madame Lamotte demande une réfection de la voirie à Bramefan, le Conseil municipal lui répond que lorsque le terrain aura un peu séché, l'entreprise JACOB commencera les travaux (délibération du mois de juin.)

Ce conseil étant le dernier de l'année 2014, M le Maire expose quelques projets pour 2015

- Réfection voirie notamment aux Guérins
- Etude pour un ioniseur (potabilité de l'eau au réservoir des serres)
- Modification règlement du PLU
- Mise en place ENR
- Eclairage édifices communaux
- Nouveau projet ordures ménagères pour l'ensemble de la commune

- Réfections de l'ancienne école du Grand Larra.
- Etude Assainissement du Grand Larra.
- Accès pour les personnes à mobilité réduite pour la salle polyvalente et l'école

M. Le Maire nous donne quelques informations générales :

Les élections cantonales deviendront départementales (vote les 22 et 29 mars 2015).

Notre commune rejoindra le canton de Tallard sur décision de l'Etat ainsi que les communes D'Avançon, Rambaud, St Etienne le Laus et Valserrès.

Nous restons quand même membre de la communauté de communes de la vallée de l'Avance.

Les départements ruraux et leur conseils-généraux devraient conserver leurs compétences.

Pour l'instant, cela reste assez flou.

Dans tous les cas, les dotations versées aux communes seront à la baisse.

Séance levée à 21h05.